



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 3 mai 2024 par le Vice-Président et Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté ministériel 'fixant pour chaque commune les montants à l'intérieur desquels sont établis les montants de base et les fourchettes minimales et maximales des charges d'urbanisme', portant le numéro 76.382/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 7 mai 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.